

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 12

Procuration 6

Votants 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 03/12/2025

Date d'affichage de la convocation : 03/12/2025

Date d'affichage de la délibération : 17/12/2025

Etaient présents : : MM RIVOIRE, ARRUE, CAMUS, CORTES, DICIANNI, FAURE, JAIME, JEULIN-CARREY, JORDAN, MOENNARD, NOEL, ROUZAUD.

Ont été excusés : M. TOUCHEBEUF Olivier

Ont donné procuration : Mme MIERE Mélissa à DICIANNI Isabelle, M. VERGER Guillaume à Mme MOENNARD Charlotte, M. PARIS Benjamin à M. JAIME Emmanuel, M. NAVARRO Pierre à M. ARRUE Philippe, Mme GLEYSSES Lucie à Mme CAMUS Anne-Lise, Mme BACOU Colette à Mme FAURE Bernadette.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-100 – Convention Territoriale Globale (CTG) : enjeux identifiés et plan d'actions

Exposé

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la première Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la commune d'Aigrefeuille, la commune de Drémil-Lafage, la commune de Quint-Fonsegrives et le Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance de la Banlieue Est (SIPEBE) a été approuvée par la délibération n°2021-66 en date du 2 décembre 2021.

La première CTG arrive à son terme à la fin de l'année de 2025. La commune de Flourens s'est engagée dans l'écriture de la nouvelle CTG supra communale, qui intègre la commune de Mons et les communes de la précédente CTG, à savoir la commune d'Aigrefeuille, la commune de Drémil-Lafage, la commune de Quint-Fonsegrives.

La CTG est une démarche stratégique partenariale dont l'objectif est d'adapter l'offre de services aux attentes et besoins des populations et aux spécificités des territoires. Elle couvre les domaines d'action suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Un diagnostic de territoire a été mené en interne à partir du diagnostic établi pour la première CTG. Ce diagnostic de territoire a permis de définir les orientations prioritaires.

Plusieurs orientations ont été retenues :

Orientation 1 : Proposer un parcours fluide et de qualité aux familles, aux enfants et aux jeunes

Orientation 2 : Garantir un accès au droit pour tous et un accompagnement des plus vulnérables

Orientation 3 : Renforcer le lien social et l'animation territoriale

Orientation 4 : Organiser la gouvernance et la coordination supra-communale de la CTG

Les enjeux de ces orientations sont déclinés comme suit :

1.1 Mise en œuvre du SPPE afin de répondre aux besoins des familles dans le cadre supra communal**1.1.1 Mise en œuvre du service public petite enfance (SPPE) sur les 5 collectivités**

1.1.2 Soutenir la qualité des modes d'accueil. (Mission 4 du SPPE)

1.2 Maintenir et harmoniser l'offre de d'accueil des services enfance

1.2.1 Mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire- PEdT

1.2.2 Développer un partenariat entre les CLAS

1.2.3 Partager les bonnes pratiques en vue d'actions de prévention et de sensibilisation

1.3 Organiser une offre jeunesse adaptée aux besoins des familles

1.3.1 Construire un veille éducative Jeunesse supra communale

1.3.2 Création d'un parcours citoyen des jeunes sur le territoire supra communal

1.3.3 Organiser une formation BAFA intercommunale

1.4 Mettre en place des actions de soutien à la parentalité au plus près des besoins des familles

1.4.1 Proposer des événements et espaces d'échange aux parents entre les 5 communes

2.1 Poursuivre l'accompagnement de tous les publics afin de garantir un accès aux droits et aux services

2.1.1 Développer le réseau et le partenariat d'acteurs de l'action sociale

2.1.2 Développer l'accompagnement numérique sur le territoire supra communal

2.1.3 Développer la mobilité des habitants

2.2 Mettre en place une démarche inclusive pour les publics en situation de handicap sur le territoire supra communal

2.2.1 Formation des acteurs éducatifs du territoire, et mobilisation sur les veilles éducatives - Formalisation de process pour l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques

3.1 Développer l'animation territoriale afin de faciliter le lien social en valorisant la vie associative, le bénévolat, et la solidarité entre les habitants

3.1.1 Etudier la mutualisation associative pour une offre complémentaire et équilibrée

3.2 Mobiliser les habitants dans le projet social de territoire de la CTG

3.2.1 Mobilisation des bénévoles

3.2.2 Participation des habitants au Projet social de territoire

4.1 Organiser la gouvernance en intégrant de nouveaux partenaires

4.1.1 Structurer le pilotage communal et supra communal de la CTG

4.2 Structurer la communication supra communale et intercommunale entre les différents acteurs sociaux et éducatif

4.2.1 Organiser la communication supra communale entre les acteurs de la CTG

4.2.2 Développer la communication supra communale pour les habitants

Le diagnostic de territoire et les orientations prioritaires permettent de proposer le plan d'actions ci-joint. Ce plan d'actions se décline à l'échelle supra-communale, sur les 4 années de la Convention, dans la recherche d'une coopération efficiente.

Décision

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

- D'approuver la nouvelle Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- D'approuver les enjeux identifiés
- D'approuver le plan d'actions
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents y afférents.

La délibération est adoptée à |

18

VOIX POUR
ABSTENTION(S)
VOIX CONTRE

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 031-213101843-20251211-CM122025_202510-DE

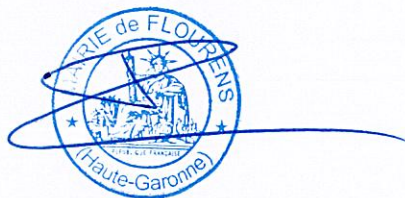


Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/12/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La Maire
Marion RIVOIRE



Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-213101843-20251211-CM122025_202510-DE